

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Retiré

AMENDEMENT

N ° I-CD10

présenté par
M. Pancher

ARTICLE 14

I. À l'alinéa 78, substituer au chiffre :

« 715 »,

le chiffre :

« 1539 ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement N° I-CD3 .